

LA CLOCHE DE NAILHAC

Comme bien d'autres dans la région, l'église de Nailhac possède un clocher mur ou clocher peigne. Intéressant de noter que selon les régions on parle aussi de clocher-arcade, ou pignon, ou en éventail, ou encore de mur campanaire. Silencieux pendant quelques mois, il a retrouvé, lundi 11 janvier 2020, sa cloche qui nécessitait quelque restauration.

Nous avons eu plaisir de consulter le dossier mis à la disposition de HNP par Monsieur le Maire de Nailhac, que nous remercions.

La cloche de Nailhac. Nom de baptême : Sainte-Stéphane

C'est l'entreprise Bodet, installée à Trémentines en Maine-et-Loire qui s'est chargée de la remise en état de celle qui rythme le temps des Nailhacois depuis 1726. Cette entreprise campanaire est spécialisée dans la mesure du temps.

Dépose et repose d'une cloche n'est pas monnaie courante. Cette opération spectaculaire n'est pas passée inaperçue : elle a mobilisé un engin de levage de belle taille.

Description de la cloche :

Ses mensurations : 526 kg d'airain,
960 mm de diamètre, 69 mm d'épaisseur aux points de frappe ramenés par l'usure à 56 mm.

Nom de baptême : Sainte STEPHANE.

Elle a été fondue en 1726 par François et Jean Boyer, fondeurs à Lorserie, hameau à quelques centaines de mètres de Nailhac. (Voir textes page suivante)

S'intéresser à une cloche, c'est découvrir un vocabulaire propre à l'art campanaire (latin : *campana*, cloche ; la première cloche aurait été installée en Campanie).

La cloche est fixée par ses anses au joug ou au portique qui pivote sur un axe horizontal et qui amortit les vibrations sans les transmettre à la structure bâtie. Sous les anses, le cerveau constitue le sommet de la cloche limité par les épaules ; au-dessous vient la juppe ou la robe. Lors de la mise en mouvement le battant vient heurter la panse, la partie basse, plus épaisse. Au noyau, pièce métallique qui traverse le cerveau est attachée la bélière sur laquelle s'articule le battant.

Elle porte l'inscription suivante :

Le mal dont souffrait SANCTA STEPHANE, tel que décrit par le campanaire en mai 2019 :

“Votre cloche présente d’importants désordres. Les deux points de frappe présentent une usure de 19%. Une des anses simples est usée à 45 %. La bélière d’origine maintenant le battant est cassée, celle-ci ayant été remplacée par une bélière en acier traversant le cerveau de la cloche” (Bodet : suivant Bt)

L’usure d’une cloche.

“Traditionnellement les cloches sont composées d’airain, un alliage noble de cuivre à 78 % et d’étain à 22% garantissant une sonnerie parfaite...” (Bt)

Les points de frappe de la cloche étaient sévèrement creusés. Au fil du temps “le métal s’écrouit et se creuse au niveau des points de frappe et la cloche s’ovalise légèrement dans le sens du balancement.” (Bt) Un battant pas trop violent assure une bonne santé à la cloche ainsi qu’une amplitude de volée mesurée.

“Une cloche sonnante à la volée exerce en moyenne 60 mouvements de balancement à la minute. Un Angélus de 2 minutes répété trois fois par jour équivaut à un minimum de 131 400 mouvements de balancement et de coups de battant pour une année de fonctionnement” (Bt)

En passant de 69 mm à 56 mm d’épaisseur au niveau de la panse, l’usure constatée était donc de 18 %. A partir de 10 %, la cloche risque la fêlure. A 20 % il est conseillé d’arrêter la sonnerie de la cloche pour éviter tout danger.

La bélière usée et fragilisée pouvait se cisailer et la chute du battant pouvait menacer la sécurité publique.

Le travail de restauration.

La cloche a été expertisée en usine à la recherche des défauts ou des dommages cachés. La bélière a été remplacée après extraction de l’ancienne. Les points de frappe ont été rechargés Le traitement a été long, délicat et minutieux. Retenons simplement deux des éléments descriptifs de la restauration :

- *Opération de soudure de la bélière neuve avec multiples remises en chauffe de la cloche afin de conserver la température précise de soudabilité. (Bt)*
- *Recuit pour réduction des tensions internes de façon à rendre à la cloche sa solidité et sa sonorité d’origine. Cette opération est très importante pour relâcher les contraintes par un refroidissement progressif. Cette période de chauffe, par paliers, successifs, assure un équilibre physico-chimique et structural. (Bt)*

Après cette cure de jouvence, la cloche a retrouvé sa place sous un soleil éclatant le 11 janvier 2021.

* Boyer, fondeur : Un document notarié du 12 mai 1692 ci-après mentionne un François Boyer Fondeur.

LES FONDEURS

Les BOUYER¹

Parmi les principaux fondeurs ayant travaillé pour la région aux XVII^{ème}, XVIII^{ème}, et XIX^{ème} siècle, nous trouvons en premier, cette famille de fondeurs qui a habité successivement ou simultanément les communes de Cussac (Hte Vienne), Hautefort, Nailhac et La Bachellerie.

Leur souvenir s’est perpétué longtemps dans la commune de Nailhac, spécialement au village de *Lorsarie*², où était installée la fonderie.

Ils étaient au nombre de quatre : 1°- François, de Cussac ; 2°- Jean d’Hautefort et de Nailhac ; 3°- François, de Nailhac et de La Bachellerie ; 4°- Jean de La Bachellerie.

Jean *Bouyer*, né vers 1630, était originaire de la Châtre, près de Cussac et était marié à Marie Laforge. Il exerça sa profession, à la Chabroulie hameau de la paroisse de Saint-Agnan, pendant au moins quinze ans, de 1657 à 1672, et s'établit, un peu avant 1677, à *Lorsarie* de la paroisse de Nailhac où il mourut à l'âge de 50 ans, le 7 août 1681. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Agnan.

François *Bouyer*, fils du précédent, était né à Saint-Agnan où il fut baptisé le 24 février 1659. Domicilié à *Lorsarie* de Nailhac, il contracta mariage le 9 juillet 1693 avec Catherine Labonnelie de La Bachellerie où il établit son domicile, ainsi que sa mère qui y mourut le 18 janvier 1697, et dont le corps fut transporté dans l'église de Saint-Agnan le 20 du mois pour y être inhumé près du mari, au-dessous de la balustrade de Saint-Sébastien.

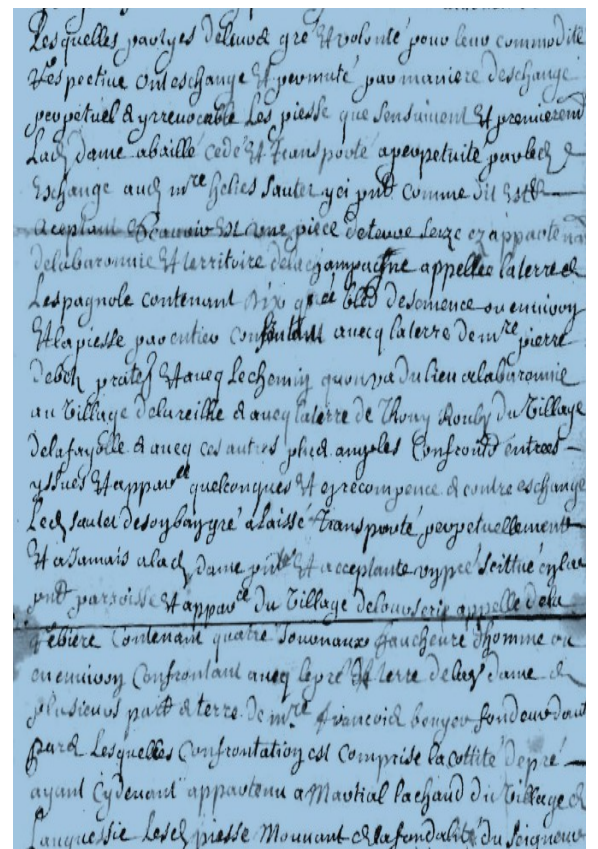
La cloche de Nailhac, de 1726, a été fondue par les deux *Bouyer* ci-dessus ; elle est signée : « François et Jean Boyer m'ont faite ».

François *Bouyer*, coupable d'assassinat sur la personne de Bertrand Dujarric, fut condamné à mort par le juge ordinaire de Montignac. Gracié par le roi, il finit ses jours en prison.

Source HNP

¹ L'orthographe des noms a été respecté à la saisie du texte d'origine

² Idem ¹



Lesquelles parties de l'un et de l'autre ont voulu pour leur commodité
des parties ont eschangé et permis par manière d'eschange
perpetuel et irrevocable les pieces que soussignés et promissent
Lad. Dame abaille cede et franc porte a perpetuite pour luy
Eschange auz m^{rs} helies sauter yci joint comme il s'est
acceptant et promist de l'une piece de terre leize et appartena
de Labaronnie et territoire de la campagne appellee la terre de
Laspagnole contenant six ar. et bled de semence ou emmison
et la piece parcutie confrontant avecq la terre de m^{re} pierre
de ch. prates et avecq le chemin qui va du lieu de Labaronnie
au village de cluzelle et avecq la terre de Thomy doulx du village
de la fuyde et avecq ces autres plus angles confronts entrec
y luy et appare quelconques et y reconponce a contre échange
Lech sauter desoy baygre a l'aise transporte perpetuellement
et a jamais a lad. dame prates et acceptante cy pres le lieu de cluz
joint paroisie et appare du village de cluzelle appellee de la
et ebere contenant quatre dounaux francs de homme ou
ou emmison confrontant avecq le pre et terre de lad. dame de
et plusieurs parts a terre de m^{re} francois bouyer fondour d'au
parc. Lesquelles confrontations est comprise la cote de de
ayant cy devant appartenu a Martial lachaud du village de
Lanquetic lezel presle mouvant de la fondabite du seigneur